

Duplicata

GREFFE DU  
TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE BREST

150, rue Ernest HEMINGWAY  
CS 61936 29219 BREST CEDEX 2  
TEL 02 98 43 31 31

## RECEPISSE DE DEPOT

CREDIT MUTUEL ARKEA

1 rue Louis Lichou  
29480 Le Relecq Kerhuon

V/REF : MME Nicole BRAMOULLE  
N/REF : 91 B 229 / 2012-A-2375

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE BREST certifie qu'il a reçu le 11/06/2012,

Procès-verbal d'assemblée en date du 03/05/2012  
- Changement(s) de commissaire(s) aux comptes

Concernant la société

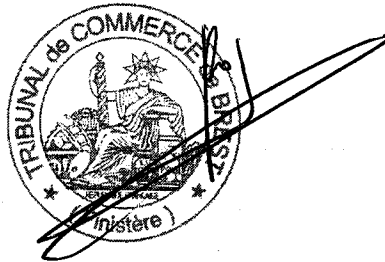
CREDIT MUTUEL ARKEA  
Société coopérative à forme anonyme  
1 rue Louis Lichou  
29480 Le Relecq Kerhuon

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2012-A-2375 le 11/06/2012

R.C.S. BREST 775 577 018 (91 B 229)

Fait à BREST le 11/06/2012,

LE GREFFIER



SANS  
VALEUR

LEGALE

**CREDIT MUTUEL ARKEA**  
**1, rue Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON**

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**DU 3 MAI 2012 à RENNES**

L'An Deux Mil Douze, le 3 mai à 10 Heures 35, les actionnaires du CREDIT MUTUEL ARKEA se sont réunis en ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE au Parc des Expositions 35000 RENNES sur convocation faite par lettres individuelles adressées à tous les actionnaires.

Il a été établi une liste de présence émarginée par chaque actionnaire en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Pierre DENIS, Président du Conseil d'administration.

Madame Anne LE GOFF est désignée comme Secrétaire de séance.

Madame Evelyne RYO, Présidente de la CCM de LA ROCHE BERNARD et Monsieur René VOISIN, Président de la CCM de ACIGNE THORIGNE sont désignés comme Assesseurs, fonction qu'ils déclarent accepter.

La feuille de présence certifiée exacte et arrêtée par les membres du bureau ainsi constitué permet de constater que 309 actionnaires représentant 309 voix sont présents ou représentés sur un total de 358 actionnaires représentant 358 voix au jour de la convocation.

Monsieur le Président déclare que le quorum requis par la loi étant réuni, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- . une copie de la lettre de convocation adressée aux actionnaires
- . un exemplaire des statuts
- . la feuille de présence
- . le rapport du Conseil d'administration sur les comptes sociaux 2011
- . le rapport du Président
- . le document de référence du Groupe Crédit Mutuel Arkéa
- . les rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux, les comptes globalisés et consolidés de l'exercice 2011
- . les bilans et les comptes de résultat sociaux, globalisés et consolidés arrêtés au 31 décembre 2011
- . le projet de résolutions.



Monsieur le Président rappelle l'ordre du jour de l'Assemblée dont les différents points sont successivement présentés et commentés :

- . Rapport de gestion du Conseil d'administration sur les comptes sociaux 2011
- . Rapport du Président
- . Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice 2011 et sur les opérations visées à l'article L225-38 du code du commerce
- . Approbation des comptes, du bilan de l'exercice 2011 et affectation du résultat
- . Document de référence du Groupe Crédit Mutuel Arkéa
- . Rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes globalisés et consolidés
- . Approbation des comptes globalisés et consolidés du Groupe Crédit Mutuel Arkéa
- . Elections statutaires
- . Nomination des commissaires aux comptes

Après un échange de vues, il met successivement aux voix les résolutions suivantes.

#### **1ERE RESOLUTION**

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport général des Commissaires aux comptes, approuve les comptes et le bilan de l'exercice 2011 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, l'Assemblée générale donne quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice 2011.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **2EME RESOLUTION**

L'Assemblée générale prend acte du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les opérations visées à l'article L225-38 du Code de Commerce, approuve et ratifie les conventions qui en font l'objet.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, étant observé que les actionnaires intéressés n'ont pas pris part au vote et que leurs actions n'ont pas été prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

### **3EME RESOLUTION**

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du solde créditeur du compte de résultat qui se monte à 111 577,30 €, décide :

- d'affecter comme suit et conformément aux statuts, l'excédent de l'exercice :

|                                         |             |
|-----------------------------------------|-------------|
| . Réserve légale (15 % du résultat net) | 16 736,59 € |
| . Report à nouveau                      | 94 840,71 € |

- de rémunérer le capital par prélèvement d'un montant de 33 800 000 euros sur les réserves facultatives. Le taux de rémunération du capital social s'établit à 2,60 % pour l'exercice 2011.

Il n'a été versé aucune rémunération au titre de l'exercice 2008. Il a été versé une rémunération de 2,55 % au titre de l'exercice 2009, et une rémunération de 2,60 % au titre de 2010.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **4EME RESOLUTION**

L'Assemblée générale constate que le capital social s'élève à 1 299 998 410 € au 31 décembre 2011 contre 1 299 998 415 € au 31 décembre 2010, soit une diminution de 5 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **5EME RESOLUTION**

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Groupe et du rapport des Commissaires aux comptes approuve les comptes globalisés et les comptes consolidés de l'exercice 2011 tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **6EME RESOLUTION**

L'Assemblée générale, constatant que les mandats d'administrateur de Madame Claudette LETOUX et de Messieurs Jean-Pierre DENIS, Lionel DUNET, Auguste JACQ, Albert LE GUYADER et Christian TOUZALIN arrivent à échéance le jour de la présente Assemblée, décide de réélire comme administrateurs Madame Claudette LETOUX, Messieurs Jean-Pierre DENIS, Lionel DUNET, Auguste JACQ, Albert LE GUYADER et Christian TOUZALIN, pour une période de 3 ans.

Leurs mandats expireront le jour de l'Assemblée générale ordinaire de 2015 statuant sur les comptes de l'exercice 2014.

Cette résolution est adoptée à la majorité requise.

#### **7EME RESOLUTION**

En application de l'article L. 822-14 du Code de commerce, Monsieur Franck BOYER est arrivé au terme de la durée maximale de 6 ans autorisée par le Code de commerce pour représenter le cabinet MAZARS, premier commissaire aux comptes titulaire. Il sera remplacé par Monsieur Charles de BOISRIOU, jusqu'alors premier commissaire aux comptes suppléant, pour la durée restant à courir du mandat du cabinet MAZARS, soit à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

L'Assemblée générale nomme en remplacement de Monsieur Charles de BOISRIOU démissionnaire, Madame Anne VEAUTE, cabinet MAZARS, 61 rue Henri REGNAULT – Tour Exaltis – 92075 La Défense Cedex, premier commissaire aux comptes suppléant. Son mandat expirera à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

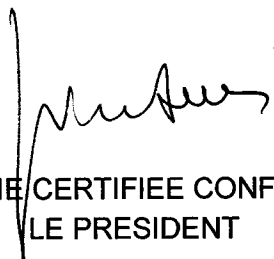
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **8EME RESOLUTION**

L'Assemblée générale confie tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

  
COPIE CERTIFIEE CONFORME  
LE PRESIDENT